

Conseil Municipal du 25 Février 2020

Le 25 février 2020 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée le 19 février 2020.

Présents : MMES GAY Charlene, GOISON Annic, HATOT Anne-Marie, MAURY Christine, TRIVIAUX Maryse, et MMS. BECO Antoine, BASSET Jacqui, GRAS Gérard, MAZEYRAT Jean- Philippe, PEDAMOND Christian

Absent excusé : Jean-Claude BERGUES (*à qui nous souhaitons un prompt rétablissement*)

M le Maire demande au Conseil Municipal de respecter une minute de silence en mémoire de Didier Lafage.

Mme Goison Annic est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 Décembre 2020

Le dernier point prévu à l'ordre du jour (Convention d'occupation du domaine public) est reporté faute de demande écrite adressée au Conseil.

1 – Subventions et cotisations 2020

M le Maire présente les différentes demandes :

*Le Collège Jean Lurçat et le Lycée Jean Lurçat sollicitent une aide financière pour faire diminuer le coût de 2 sorties qui concernent 11 élèves domiciliés à Loubressac. La participation demandée est de 50€ par élève (500€ au collège, 50€ au lycée).

*L'association Les Plus Beaux Villages de France nous a adressé sa demande de contribution en tant qu'adhérent : 1793€

*L'ADIL nous demande en tant qu'adhérent 50€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents:

Fixe les subventions et cotisations comme citées ci-dessus.

2 – Adhésion au Service de Santé au Travail du Lot

Le Centre de Gestion nous a informé fin décembre de la fermeture du service de médecine professionnelle, faute de médecin de prévention.

Il nous appartient donc de solliciter une adhésion auprès des services de santé au travail de notre département (au nombre de 3) afin de respecter nos obligations d'employeur vis-à-vis du suivi médical de nos agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- Sollicite l'adhésion auprès de l'Association de santé au travail du Lot, basée à Cahors
- Charge M le Maire d'entamer les démarches et de signer tout document nécessaire

3 – Autorisation de mandater en investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire présente plusieurs factures et devis qui sont des dépenses d'investissement, le budget n'étant pas voté et ces dépenses n'étant pas dans les restes à réaliser, il convient d'autoriser M le Maire à les mandater.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Autorise** Monsieur le Maire à mandater en investissement les dépenses suivantes, avant le vote du budget :

Escabeau modulable (l'ancien était trop vétuste, il y avait urgence) pour 433,20€ à l'article 2188

Aménagement emplacement poubelles Sarrouil pour 7 374€ à l'article 2128

AOR travaux accessibilité Ecole (montant oublié dans les RAR) pour 57,60€ à l'article 21312 opération 204

Buse Voirie à Granou (travaux urgent pour améliorer l'avaloir) pour 285,86€ HT (TVA 20%) à l'article 2152

4 – Lavoir de Roque : Travaux et Subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2018 un avis avait été demandé au CAUE et à l'Architecte des Bâtiments de France) concernant la restauration du Travail et du Lavoir.

Les travaux ont été réalisés pour le Travail. M le Maire propose maintenant de programmer la restauration du Lavoir de Roques (date limite de dépôt de dossier 30 avril). Les agents municipaux ont déjà procédé à un débroussaillage rendant mieux accessible le site.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Autorise** Monsieur le Maire à demander des devis et à lancer le projet de restauration du Lavoir de Roques
- Charge M le Maire de demander une subvention de fonds de soutien à la restauration du patrimoine auprès de CAUVALDOR

5 – Questions diverses

- Maison Brel à St-Céré : La maison dont les communes de Prudhomat et Loubressac sont propriétaires à Saint-Céré sera vendu aux locataires actuels.
- Maison Bombésy (en face de la Mairie): Nous avons reçu la locataire qui souhaite que soit revue l'isolation de l'étage. Après vérification il s'avère que l'isolation en place est minimaliste. Nous avons donc demandé des devis.
- Clocher : Des ardoises ont bougé sur le toit de l'église (sur un côté difficile d'accès), suite au dernier gros coup de vent, nous sommes toujours en attente de devis.
- Lotissement-Hameau de Celles : Le Bureau d'études nous demande de faire procéder à un relevé topographique pour avancer sur ce projet. Le géomètre M Lachaud a été retenu.
- Cheminement entrée de Lapoujade au Bourg : le bureau d'études avance sur le projet, une rencontre avec le Département doit être programmée, indispensable puisqu'il s'agit d'une route départementale.
- Boîte à livres : elle est installée, sur l'ancienne bascule en haut de la place du village. Merci à M Espéret, qui a réalisé une plaque en bois.
- Pont de Vailles : une rencontre a eu lieu sur ce pont qui était signalé comme vétuste. Les services n'ont rien remarqué, hormis les parapets, mais ils attendent que l'eau redescende pour mieux observer la voûte dessous. Il faudra peut-être également faire appel à un géomètre pour savoir à qui appartient ce pont (Autoire et/ou Loubressac), si des arrêtés devaient être pris, ou des travaux engagés.

Vu par Nous, Antoine BECO, Maire de la Commune de Loubressac, pour être affiché le 02 mars 2020, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.